

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
#GagnonsEnVisibilité

Laon, le 22/12/2023

Chaque année, les jours qui suivent le changement d'heure enregistrent un pic d'accidentalité pour les piétons en fin de journée. En effet, les conditions de luminosité faible entre 7 h et 9 h, puis entre 17 h et 19 h, couplées à un contexte de circulation dense rendent piétons et cyclistes moins visibles et donc plus vulnérables.

Alors que l'année 2023 arrive à son terme, Thomas Campeaux, préfet de l'Aisne déplore une **tendance à la hausse des accidents corporels de la circulation routière impliquant des piétons dans le département**. En effet, les accidents impliquant un piéton sont d'ores et déjà en hausse de plus de 80 % en comparaison avec les données de l'année 2022. Plusieurs accidents corporels graves ou mortels sont à déplorer ces dernières semaines.

Un constat alarmant, renforcé par le fait que 90 % des piétons victimes d'accidents de la circulation n'étaient pas porteurs d'équipements de visibilité et de sécurité, qui conduit à rappeler les bons réflexes à adopter par chacun pour la sécurité de tous.

• Piétons

- vérifiez plusieurs fois avant de traverser ;
- marchez sur les trottoirs et empruntez les passages piétons pour traverser ;
- soyez visibles. Privilégiez les vêtements clairs et utilisez des accessoires rétro-réfléchissants.

• Cyclistes et conducteurs d'engins de déplacement personnel motorisés (trotinettes électriques, etc.)

- vérifiez le bon fonctionnement de votre éclairage ;
- ne circulez pas sur les trottoirs ;
- méfiez-vous des angles morts, notamment des bus et des poids lourds ;
- portez des équipements ou accessoires rétro-réfléchissants.

Pôle départemental de la communication interministérielle

Tél. : 03 23 21 82 15 - 06 07 98 05 83 - 06 85 47 34 69

Mél.: pref-communication@aisne.gouv.fr

Préfet de l'Aisne

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet

des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr.

2, rue Paul Doumer - CS 20656

02010 LAON Cedex

• **Automobilistes et conducteurs de deux roues motorisés**

- redoublez de vigilance à l'égard des piétons, des cyclistes et des utilisateurs de trottinettes ;
- maintenez une distance minimale d'un mètre avec les trottoirs et les cyclistes ;
- aux abords des passages piétons, arrêts de bus et pistes cyclables ; ralentissez !
Anticipez !

Conjointement, les forces de l'ordre et la mission sécurité routière de la préfecture de l'Aisne se mobilisent et multiplient depuis la fin du mois de novembre les actions de sensibilisation et de contrôle auprès des usagers dans les zones urbaines du département.

À tous les usagers piétons ou cyclistes, plus que jamais : soyez visibles, ne prenez pas de risque !